

RGA, loi ELAN & étude de sol obligatoire : AccesSOL décrypte les impacts pour les professionnels du bâtiment et de l'immobilier



En France, **1 maison sur 2** serait située en zone argileuse à risque. Le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA) a coûté **2,9 milliards d'euros** aux assureurs en 2022, et la sinistralité pourrait atteindre **2,1 milliards d'euros par an d'ici 2050**.

Pourtant, **la majorité du parc immobilier français n'a pas été conçue pour résister à ces mouvements de sol**, amplifiés par les sécheresses à répétition.

Résultat : fissures, affaissements, perte de valeur, surcoûts assurantiels.

Face à cette menace structurelle croissante, **la loi ELAN a rendu obligatoire l'étude géotechnique préalable** pour toute nouvelle construction en zone à risque : maisons individuelles, logements collectifs, commerces, extensions, etc.

Cette nouvelle obligation impose des **changements importants pour les maîtres d'ouvrage, promoteurs, gestionnaires de patrimoine et constructeurs** :

- **Des étapes de conception rallongées** pour intégrer les contraintes géotechniques dès le début de la construction.
- **Une nécessité de coordination accrue** entre bureaux d'études, constructeurs et assureurs.
- **Des surcoûts potentiels** si l'étude de sol est ignorée ou mal interprétée.
- **Une responsabilité accrue en cas de sinistre post-construction**, surtout dans les zones RGA moyennes à fortes.

Leader français de la reprise en sous-œuvre, **le groupe AccesSOL propose une maîtrise complète du risque RGA**, en combinant :

- expertise géotechnique (bureau d'études intégré)
- solutions de consolidation (micropieux, injection de résine)
- et accompagnement global des professionnels de la construction, de la prévention à la réparation.

Pour vos sujets RGA et prévention des sinistres du bâtiment :

Ahmed Akaaboun, Président d'AccesSOL, est disponible pour répondre à vos questions sur le RGA et l'impact concret de la loi ELAN pour les promoteurs, constructeurs et assureurs.

Des reportages sont également possibles toute l'année sur les chantiers AccesSOL répartis dans toute la France.

A propos d'AccesSOL

Créé en 2024 par le rapprochement des groupes AccesBTP et Sol Structure, AccesSOL est un acteur majeur maîtrisant l'ensemble des technologies de consolidation des sols (études géotechniques, reprise en sous-œuvre par injection de résine expansive et pose de micropieux, travaux tous corps d'état) liées au retrait-gonflement des argiles (RGA). Avec près de 350 salariés et un chiffre d'affaires dépassant 80 millions d'euros en 2024, le groupe intervient dans toute la France auprès des particuliers, assureurs et acteurs du BTP avec une offre globale et clé en main des sinistrés.

www.accessol.fr